





## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Évolution prévue

Pour le département de la Vendée, mercredi soir et dans la nuit de mercredi à jeudi, les rafales maximales attendues seront de l'ordre de 110 à 140 km/h sur les côtes et de 90 à 110 km/h dans l'intérieur des terres. Bien que présentant un aspect moins fort que le vent, la tempête CIARAN est associé à un passage pluvieux intense dans la soirée de mercredi et la nuit de mercredi à jeudi.

Sur le littoral, il est attendu une houle de direction ouest-nord-ouest de hauteur significative de 6,6m.

Les surcotes maximales prévues pourraient atteindre 96cm à l'Herbaudière et 94cm aux Sables d'Olonne. Ces prévisions de surcote pourront être dépassées en certains points du littoral en raison des caractéristiques spécifiques des sites.

**Le préfet de la Vendée a activé le Centre opérationnel départemental à la préfecture.**

**Tous les maires du département ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.**

**Les effectifs et moyens mobilisables du Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée (SDIS) ont été renforcés pour faire face à de nombreux appels.**

**Le préfet de la Vendée appelle le public à la vigilance et à la plus grande prudence et à se tenir informé de l'évolution de la situation.**

### Conséquences possibles de la tempête Ciaran

#### Conséquences possibles pour le risque de vents violents

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

### Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

### **Conséquences possibles pour le risque de vagues-submersions**

- Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.
- En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral.
- Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.
- Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.
- Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.
- À proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.
- Les dégâts peuvent être aggravés suite au vent.

### **Conseils de comportement**

#### **Conseils de comportement pour le risque vents violents**

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Conseils de comportement pour le risque de vagues-submersions

#### Consignes générales :

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune ;
- évitez de circuler en bord de mer ;
- si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

#### Habitants du bord de mer :

- protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues ;
- surveillez la montée des eaux.

#### Plaisanciers :

- ne prenez pas la mer ;
- ne pratiquez pas de sport nautique ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

#### Professionnels de la mer :

- évitez de prendre la mer ;
- soyez prudents, si vous devez sortir ;
- à bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...);
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

#### Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ;
- ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs ;
- soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise) ;
- éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

### Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pour toutes informations :

Site de Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Site Vigilance de Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Site des services de l'État en Vendée : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

Pour vous tenir informé, suivez les réseaux sociaux comptes officiels X (Twitter) et Facebook :

@PrefetVendee / @VigiMeteoFrance / @MeteoFrance\_O / @SDIS85

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)

[www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon